

Le 7 janvier 2025

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue de Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[presidence@assnat.qc.ca](mailto:presidence@assnat.qc.ca)

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 65 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, et à la suite de la nomination de Madame Stéphanie Gareau à titre de membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, je vous informe de la décision suivante concernant les vice-présidentes de la Commission :

- Mme Stéphanie Gareau sera plus particulièrement responsable du mandat confié par la *Loi sur la protection de la jeunesse*.
- Mme Myrlande Pierre continuera à être plus particulièrement responsable du mandat confié à la Commission par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Je comprends que, conformément à l'article 65 de la Charte, vous informerez l'Assemblée nationale de ces désignations.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe-André Tessier  
Président

c.c : Stéphanie Gareau, [stephanie.gareau@cdpdj.qc.ca](mailto:stephanie.gareau@cdpdj.qc.ca)  
Myrlande Pierre, [myrlande.pierre@cdpdj.qc.ca](mailto:myrlande.pierre@cdpdj.qc.ca)

N/réf : MIN-4.2.1

360, rue Saint-Jacques, 2e étage  
Montréal (Québec) H2Y 1P5  
Accès pour personnes à mobilité réduite:  
361, rue Notre-Dame Ouest

T / 514 873.5146 | 1 800 361.6477  
F / 514 873.6032 | 1 888 999.8201  
[cdpdj.qc.ca](http://cdpdj.qc.ca)  
[information@cdpdj.qc.ca](mailto:information@cdpdj.qc.ca)

